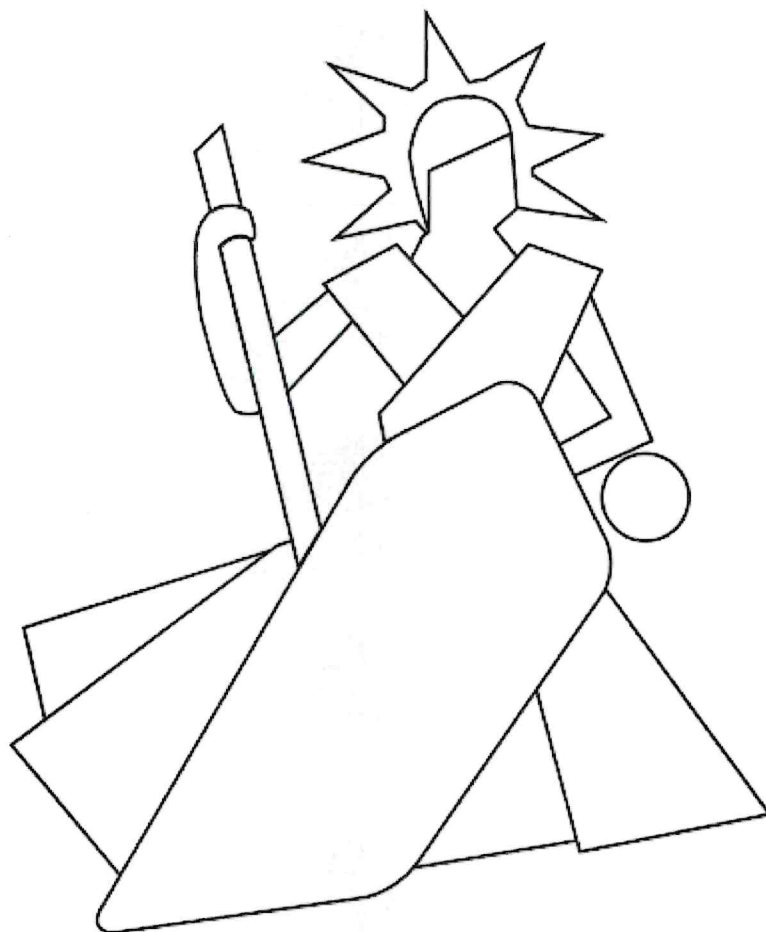


SCP PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL
Commissaires de Justice Associés



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

PREMIERE EXPEDITION

SCP PLAISANT-
LAMBERT-BUSUTTIL
Commissaires de Justice
Associés
14 Rue Edouard Delanglade
13006 Marseille

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE TREIZE DECEMBRE

A LA DEMANDE DU :

- ✚ CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT venant aux droits de la BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER, dont le social est aux 26/28, Rue de Madrid, 75008 Paris, représentée par son représentant légal en exercice domicilié au dit siège, en cette qualité.

Laquelle nous expose :

- * Qu'en vertu d'un titre exécutoire dressé par Maître BLANC, Notaire, elle a financé l'acquisition d'un logement à la [REDACTED]
 - * Que suite à un défaut de paiement, un commandement de payer valant saisie immobilière a été délivré le 11 octobre écoulé.
 - * Que faute de règlement dans le délai imparti, elle entend que nous nous transportions sur place afin de procéder au descriptif d'un appartement permettant de poursuivre la procédure.
- ✓ C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 14, RUE EDOUARD DELANGLADE 13006 MARSEILLE

Nous nous sommes rendus ce jour aux environs de 15.00 heures au 16, traverse de Pomègues, 13008 Marseille, résidence Parc cité Borély et avons constaté ce qui suit :

Il s'agit d'une résidence cadastrée section 836 D n°23 lieudit Quartier Bonneveine d'une surface de 01ha 47a 55 ca.

Advenus, accompagnés de notre diagnostiqueur et de nos témoins, nous constatons ce qui suit.



Lot 86 constituant un appartement de type 2 d'une superficie d'environ 38 m² situé au 1^{er} étage du bâtiment F.

Nous sommes autorisés à pénétrer les lieux par [REDACTED]
Locataire de la [REDACTED]

L'appartement se situe au bâtiment F, premier étage, sur la droite de la volée d'escalier. Il est accessible par une porte sécurisée présentant quelques déformations en partie basse, équipée d'une serrure cinq points. Dès l'accès, nous relevons un petit couloir carrelé de couleur blanche, en bon état, sans dégradation apparente.

Ici, nous pouvons constater que les blanchiments du plafond sont propres mais présentent cependant quelques craquelures et relevons également la présence d'un point lumineux. Le tableau électrique est présent et nous le photographions

également. Sur la partie droite de l'accès se situe la salle d'eau à laquelle l'on accède par une porte en bois à motifs dorés de deux couleurs. Au sol, nous retrouvons le même carrelage de couleur blanche, en bon état et sans dégradation apparente.

Les murs sont habillés d'un placage en carrelage dans les tons de gris clair et nous pouvons noter la présence d'une vasque posant sur meuble bas, équipée d'une tablette effet marbre, d'un bac de douche et du cumulus posé au sol.

Une cuvette à l'anglaise avec dorsale équipe également cet espace sanitaire.

Nous poursuivons avec la pièce de vie au revêtement intérieur similaire et relevons que les blanchiments muraux sont propres, sans dégradations. Nous relevons encore ici, à hauteur des plafonds, de légères craquelures, comme en témoignent les clichés annexés au présent acte. Un placard de rangement formant dressing est également en place, au niveau de la pièce de vie, accessible par une porte similaire à celle de la pièce d'eau. Nous photographions l'ensemble.

Dans la pièce de vie nous relevons la présence d'une cuisine dite à l'américaine ouverte sur le séjour formant un L avec l'ensemble, et au sol nous retrouvons le même revêtement inférieur déjà constaté. Elle est équipée d'un plan de travail, d'un évier en inox, une plaque de cuisson et pouvons noter également la présence d'une crédence toute hauteur, en carrelage.

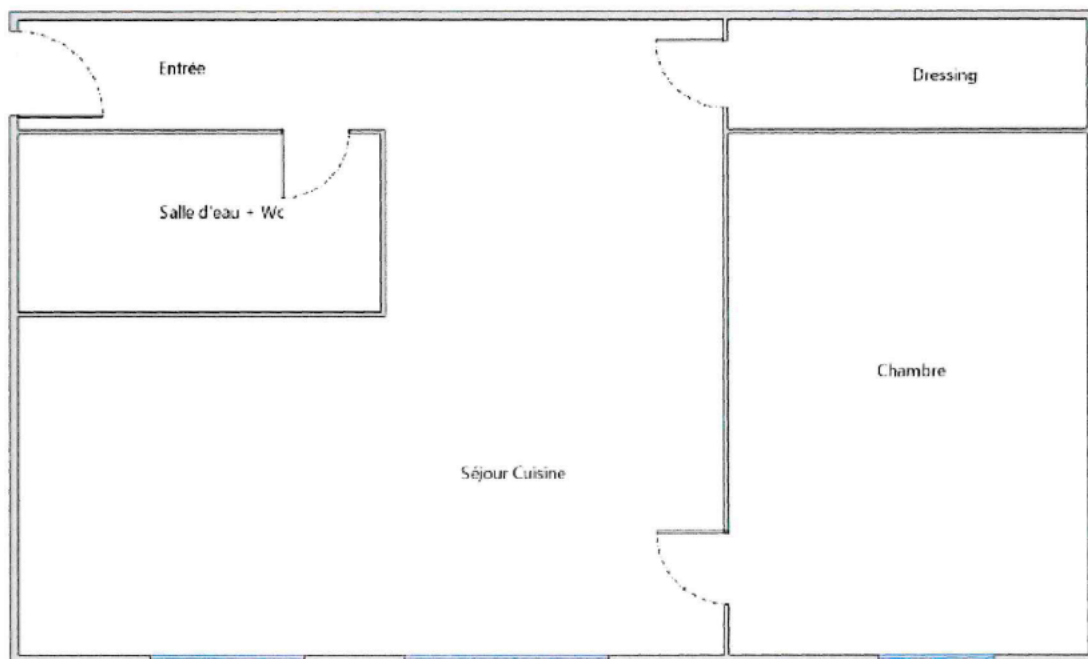
Nous relevons toujours et de manière symptomatique un défaut de lissage du revêtement supérieur. Il est bon de noter que la pièce de vie et la cuisine ouvrent sur l'extérieur, notamment sur la zone parking d'accès libre de la résidence par deux fenêtres à deux vantaux PVC double vitrage, relevant que sur l'ouvrant du salon, un radiateur est positionné en partie basse.

Nous poursuivons avec la chambre unique de ce logement et l'on y accède par une porte similaire. Au sol nous retrouvons le carrelage de couleur blanche mentionné plus haut et relevons que les blanchiments muraux sont propres.

2 des 4 murs de la chambre présentent un effet visuel dans des tons clairs et ici encore, les blanchiments supérieurs se craquellent.

La pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux PVC double vitrage, sécurisée, comme l'ensemble des ouvrants, par des volets à battants métalliques. Nous photographions la zone.

Nous pouvons constater une nouvelle fois que l'ouvrant surplombe un radiateur électrique.

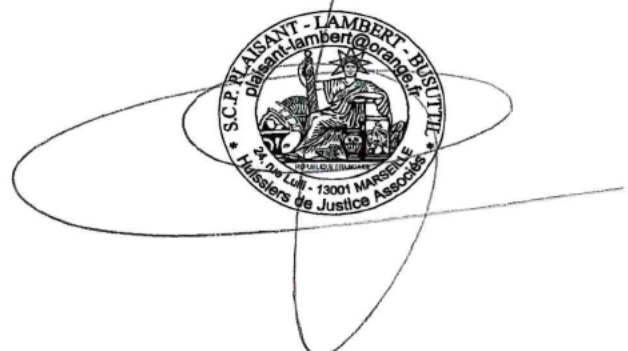


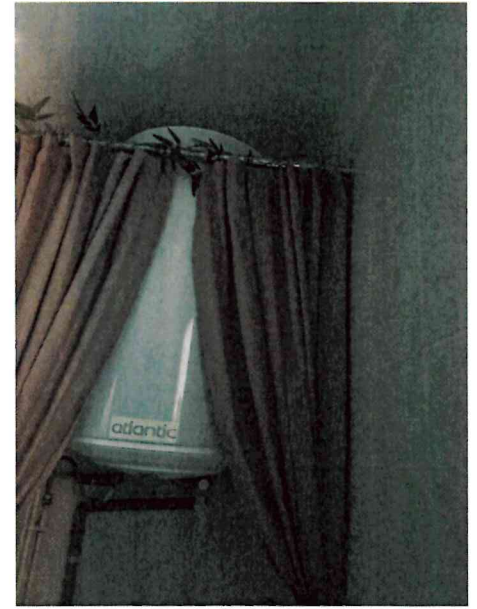
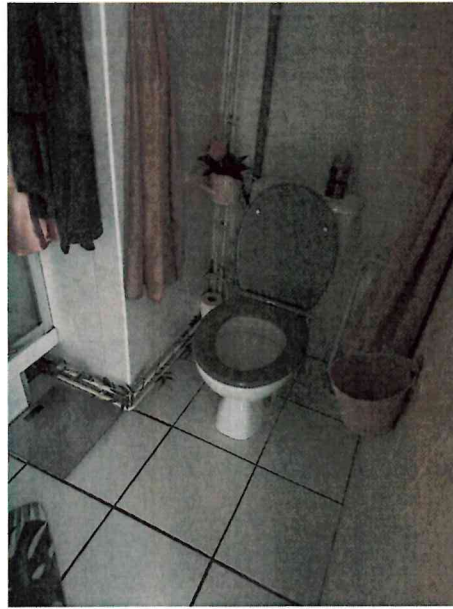
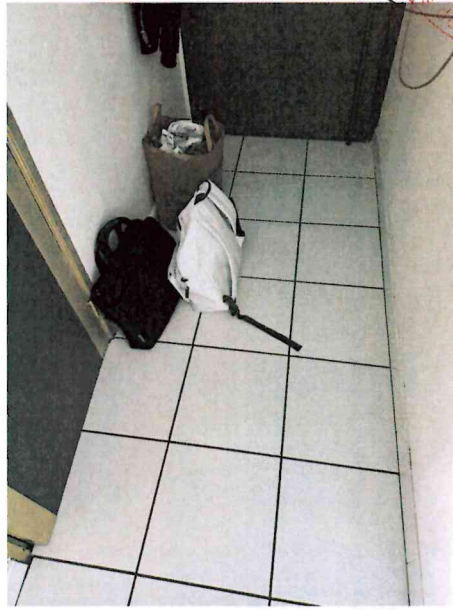
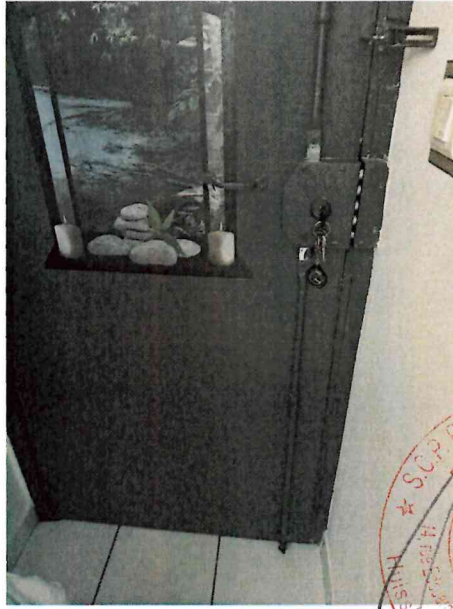
Le lot 300 constituant une Cave numéro 86 en sous-sol de l'immeuble.

Il est important de mentionner que le syndic en charge de la copropriété est le cabinet THINOT, que [REDACTED] locataire en titre depuis 12 ans envrion, règle son loyer de 650 €.

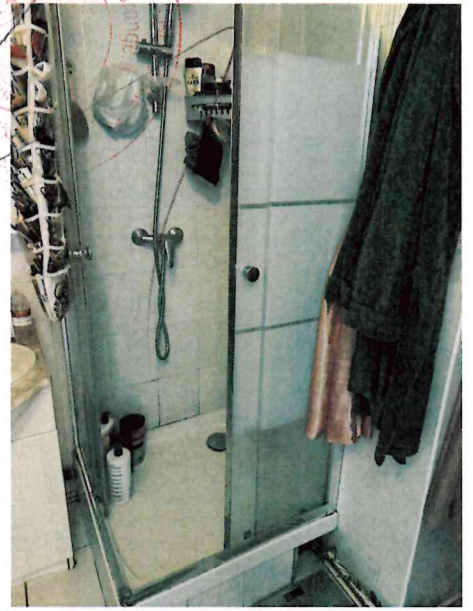
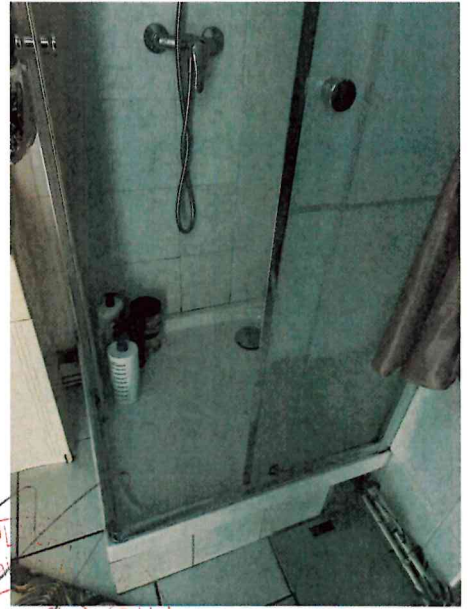
Nos constatations terminées, nous nous retirons et dressons le présent procès-verbal, et annexons au présent les photographies prises sur place, revêtues de notre cachet et de notre signature, pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.

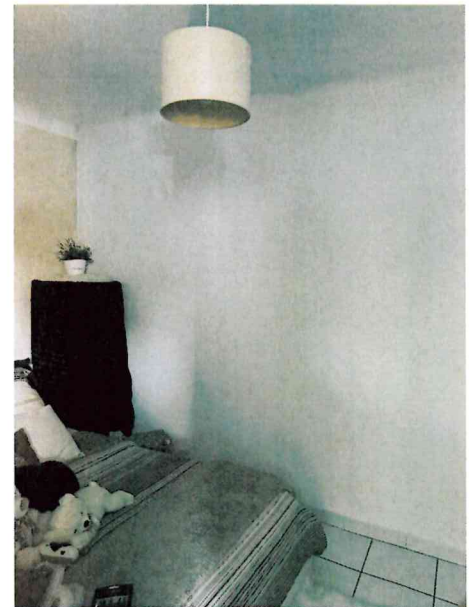
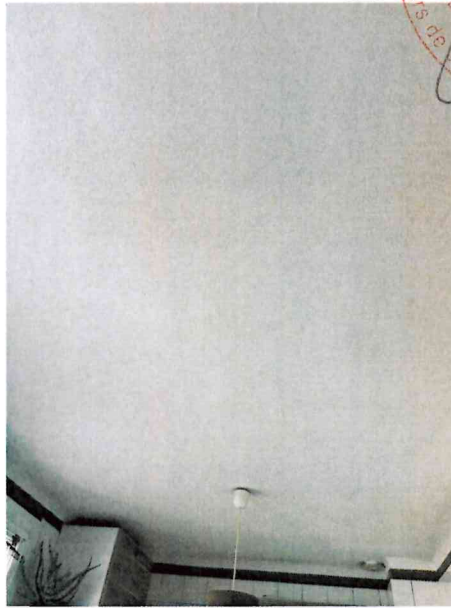
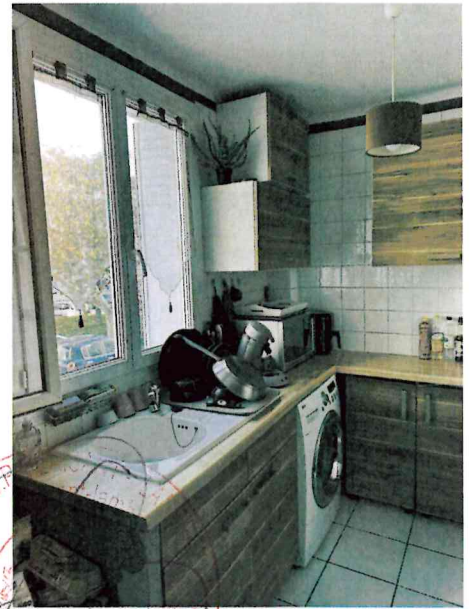
Cyril BUSUTTIL
Commissaire de Justice

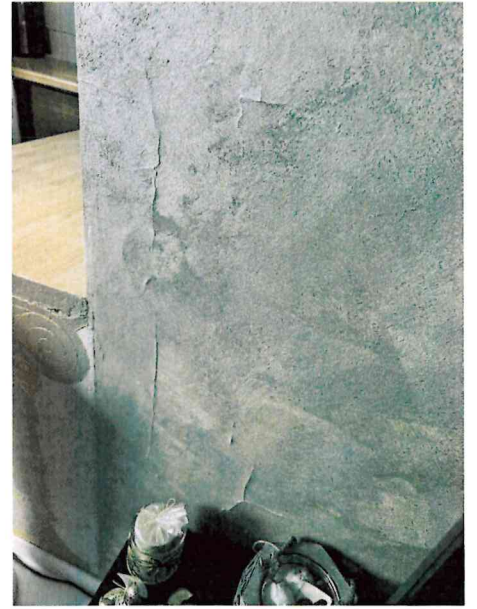
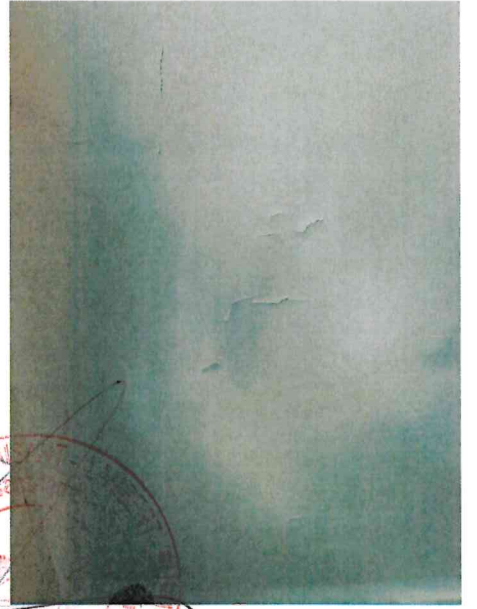


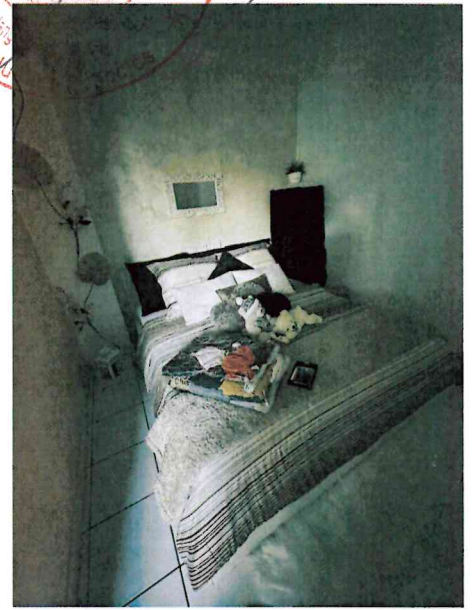
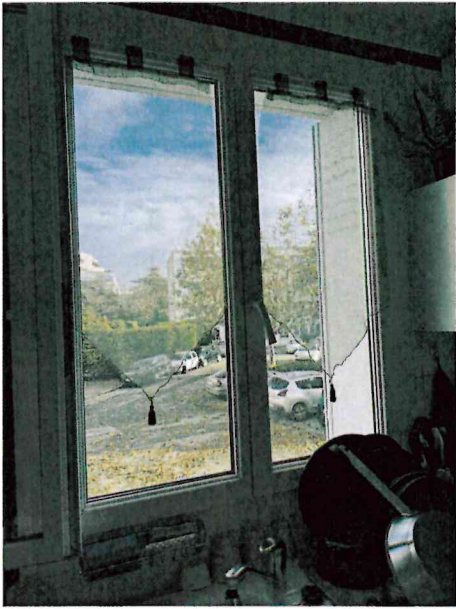


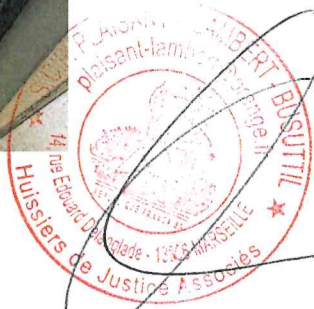
SCIP PLAS
Marsaille
Justice des Sociés

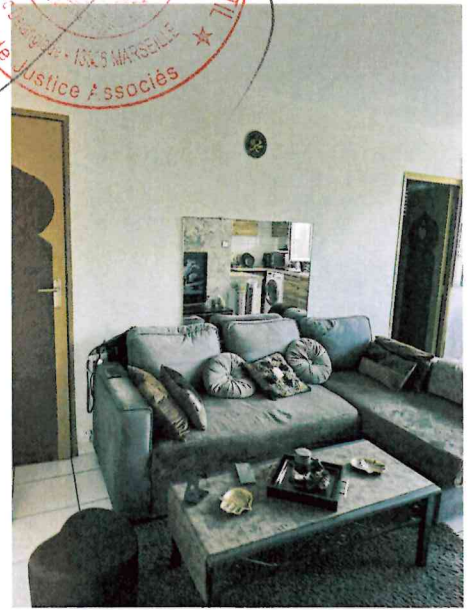












AGENCE IMMOBILIERE
100000 MARSILLE
de Justice Associés